



A vos côtés pour gérer vos risques professionnels





ACE Équilibre est le partenaire de votre entreprise en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles

Un savoir-faire reconnu

Depuis plus de 18 ans, ACE Europe met au service des entreprises son expertise en matière de risques financiers liés aux Accidents du Travail & Maladies Professionnelles.

La maîtrise de cet incidence ainsi que la connaissance approfondie du fonctionnement de la Sécurité Sociale font de ACE Europe un acteur reconnu, notamment par les établissements médicaux privés, les professionnels de la grande distribution, les transporteurs, le secteur automobile et celui de l'agro-alimentaire et tous leurs sous-traitants.

La maîtrise des risques

Pour la majorité des entreprises, le taux de cotisation patronale varie en fonction des accidents du travail et maladies professionnelles qu'elles ont subis.

Un seul accident peut coûter à une entreprise plusieurs centaines de milliers d'euros sous forme de majoration de son taux de cotisations sociales.

Le contrat ACE Équilibre propose une protection financière complète de l'entreprise contre ces risques qui peuvent peser lourdement sur sa compétitivité et ses résultats.

Ce contrat permet une meilleure protection du compte de résultat de l'employeur. Il couvre les conséquences financières des « risques graves » que sont le décès et l'invalidité de 10 % ou plus selon le barème de la Sécurité Sociale.

*L'accident
ou la maladie
peuvent générer
un impact
financier
lourd,
ACE Équilibre
protège votre
compte de
résultat.*

ACE EUROPE

Le groupe des compagnies ACE est un acteur mondial majeur de l'industrie de l'assurance présent dans plus de 50 pays.

ACE limited, holding du groupe, est coté A+ (supérieur) par Standard & Poors et par AM Best. ACE Europe est présent sur le marché français depuis plus de 130 ans et a bâti sa réputation sur la qualité de service et son approche de spécialiste.

ACE Europe a réalisé en France un chiffre d'affaires de 345 millions d'euros, en 2006.

PSYA, son partenaire, est une société spécialisée dans la prévention et la gestion des risques psychosociaux au travail. Elle intervient depuis 1997 à travers des missions de conseil, d'audit, de formation et d'accompagnement individuel.

Un accompagnement technique et administratif complet au moment de la déclaration du sinistre

Le service de gestion des prestations et des sinistres de ACE Europe procède à une instruction complète des dossiers pour le compte de l'entreprise, exerce les recours nécessaires et défend au mieux les intérêts de celle-ci notamment avec l'appui d'un cabinet d'avocats spécialisés.

Quelques chiffres

Le 6 septembre 2007, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) a publié les statistiques 2006.

Sur un effectif salarié de 17 786 989 personnes, la CNAMTS a dénombré :

700 772 accidents du travail avec arrêt du travail

46 596 accidents du travail ayant entraîné une invalidité permanente

537 décès consécutifs à un accident du travail
+ 13,3 % entre 2005 & 2006

42 306 maladies professionnelles ayant été reconnues et réglées
+ 588 % entre 1995 & 2006
+ 17,5 % par an sur 10 ans

22 763 maladies professionnelles ayant entraîné une invalidité permanente

467 décès consécutifs à une maladie professionnelle

Plus de 48 millions de journées de travail perdues en 2007 !



Les avantages de ACE Équilibre

- **Une offre d'assurance qui protège le compte de résultat** et préserve la compétitivité de l'entreprise
- **Une assistance technique et administrative** complète au moment de la déclaration du sinistre et durant toute son instruction
- **Un véritable accompagnement humain** en cas d'accident sur le lieu de travail
- **Un appui efficace dans l'approche de la prévention** des risques professionnels
- **Une adaptation régulière aux évolutions** du fonctionnement de la Sécurité Sociale et du cadre administratif et réglementaire
- **Une sécurité financière pour l'acquéreur d'une entreprise** en cas de revente
- **Une étude personnalisée** qui permet d'analyser l'impact financier
- **Un questionnaire rapide** à compléter pour faciliter la demande d'étude
- **La possibilité d'adapter ce produit à des réseaux** ou tout autre type de groupement (fédération, GIE, Syndicat...)
- **Des capacités financières importantes** qui permettent à ACE Europe de prendre de très forts engagements
- **Un savoir-faire et une expérience uniques sur le marché**
- **Un interlocuteur dans chaque bureau régional** qui travaille en étroite collaboration avec une équipe dédiée à la gestion des contrats, des prestations et des indemnités

Exemple d'impact de sinistres

Voici l'étude d'un cas réel et explicite, fondé sur le témoignage de Monsieur L.B., dirigeant d'une entreprise de vente et réparation de véhicules automobiles.

Sa situation en 2003

- Effectif : 207 personnes
- Masse salariale : 5 083 299 €

Premier sinistre :

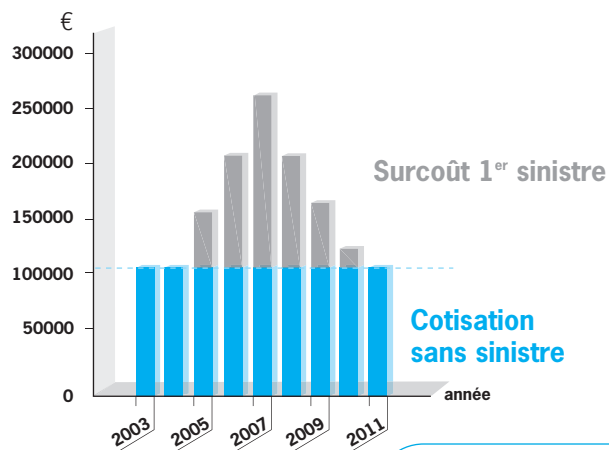
- Un de ses collaborateurs est décédé lors d'un accident au volant de son véhicule, alors qu'il était en mission professionnelle
- Cet événement a été qualifié d'accident du travail

Incidence de l'événement :

- Progression du taux de cotisation patronale :
 - en 2003 : il est de 2,30 %
 - une incidence très lourde dès 2005
 - en 2007 : il atteint 5,38 %, soit un excédent de cotisation de 485 709 €

Évolution de la cotisation

... suite au premier sinistre :



(sur la base d'un effectif et d'une MSAB* figés de 2003 à 2017)

Avec le contrat ACE Équilibre

Sa situation en 2007 :

Fragilisé par le premier sinistre survenu en 2003, et sur les recommandations de son courtier conseil, Monsieur L.B. souscrit le contrat ACE Équilibre.

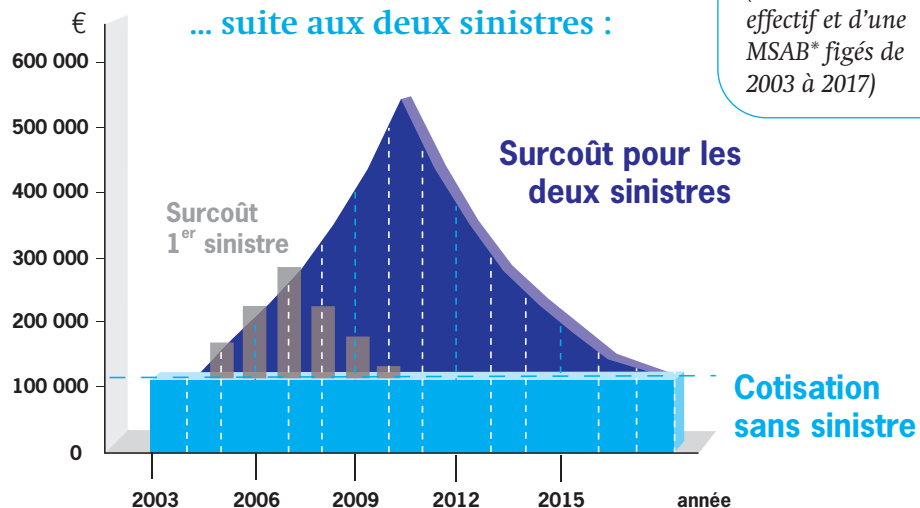
Second sinistre :

- Un de ses salariés de l'atelier réparation est atteint d'une maladie grave
- Elle est reconnue en tant que maladie professionnelle, avec une invalidité à 67 %

Incidence de l'événement

- Une progression du taux de cotisation patronale :
 - en 2010 : augmentation du taux à 10,50 %
 - années suivantes : le taux diminuera progressivement
- Un excédent de cotisation, les deux sinistres confondus, de 2 127 992 €

... suite aux deux sinistres :



→ Un impact sur 12 ans : 2 127 992 €

Si M. L.B. n'avait pas souscrit au contrat ACE Équilibre :

- Un impact sur le compte de résultat sur une période de 12 ans
- Avec des conséquences :
 - sur les investissements
 - sur les emplois
 - sur la compétitivité

Avec ACE Équilibre, une indemnisation de :

- 2 127 992 € avec une souscription antérieure à 2003
- 1 642 283 € dans le cas d'une souscription postérieure au 1^{er} sinistre

* MSAB : Masse Salariale Annuelle Brute





Des programmes d'accompagnement et de prévention en cas d'accident ou de risques psychologiques sur le lieu du travail

La prévention des risques professionnels

Le cadre réglementaire des risques santé et sécurité au travail a considérablement évolué et les obligations de l'entreprise sont encore mal maîtrisées. Parce que le chef d'entreprise est légalement tenu de formaliser sa politique d'évaluation et de prévention des risques professionnels, parce que sa responsabilité peut être engagée tant sur le plan civil que sur le plan pénal, parce que la jurisprudence met en exergue les conséquences des manquements à cette obligation de sécurité... la prévention des risques professionnels qui était déjà un enjeu humain est devenue un véritable enjeu économique et juridique.

Pour répondre à un changement de l'exposition de l'employeur aux risques de Santé & Sécurité au Travail, ACE Europe s'engage à missionner un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels habilité « IPRP » par l'Etat, pour réaliser un Diagnostic de Prévention Santé & Sécurité au Travail. Il s'agit d'un état des lieux de la prévention des risques professionnels au sein de l'Etablissement par le biais d'un questionnaire et d'un entretien. Il vise à estimer le taux d'équipement de l'Employeur en termes de dispositifs d'évaluation des risques professionnels selon les obligations légales et réglementaires de santé et sécurité au travail.

Une prévention pour de nouveaux enjeux

La santé psychologique et ses éventuelles atteintes dans le contexte du travail sont un domaine auquel les entreprises sont de plus en plus attentives. Les mutations du monde du travail impactent parfois la santé psychologique et peuvent avoir des conséquences lourdes et coûteuses pour l'entreprise (accidents, maladies, absentéisme).

Le programme de prévention ACE Équilibre offre un service d'écoute par téléphone.

L'appelant peut y avoir recours quand il le désire, par le simple appel d'une ligne spécialement dédiée, animée exclusivement par des psychologues cliniciens. L'échange par téléphone donne la possibilité à l'appelant d'exprimer immédiatement, anonymement et en toute confidentialité ses préoccupations, ce qui désamorcera des situations critiques ou permettra d'en assurer le suivi.

Un accompagnement indispensable en cas d'événement grave

Chacun d'entre nous peut être confronté à des situations extrêmes. Ce type d'événement induit des affections psychiques à effet immédiat ou retardé, non seulement sur les victimes directes mais aussi sur les témoins. Il est également à l'origine

de conséquences lourdes pour l'entreprise touchée, à court et à moyen terme.

Le programme met ainsi à la disposition des salariés des intervenants, tous Psychologues Cliniciens, en mesure d'intervenir sur l'ensemble de la France.

Une première évaluation de la situation est réalisée par un expert psychologue et les premiers conseils sont

immédiatement prodigués afin d'éviter d'éventuels débordements.

Puis, en fonction du contexte, un ou plusieurs psychologues se déplacent à partir de 72 heures après l'événement.

*Un numéro
d'appel
accessible
24 heures sur 24,
7 jours sur 7,
pour toutes
les entreprises
souscriptrices
du contrat
ACE Équilibre*